

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 4 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Étaient présents :

ADAM Pascal, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VALLARCHER Laetitia, VATIN Marc .

Procurations : /

Absents excusés : ANTOINE Frédéric

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
-------------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès verbal du 23 avril 2014,
- Proposition de Commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs,
- Candidats à la Commission intercommunale des Impôts Directs,
- Convention d'objectifs et de moyens Commune/MJC,
- Convention de prestation de service Commune / MJC,
- Convention sonorisation Fête de la musique,
- Tirage au sort Jurés d'assises pour 2015,
- Tarifs repas républicain,
- Augmentation loyer au 01/07/2014 MASSICOT Virginie 3 place du 19 mars 1962,
- Création poste CAE/CUI Restauration à temps complet au 16 juin 2014,
- Festival LARSEN à Auzeville – Intervention police municipale,
- Modification des plages horaires d'ouverture de la mairie,
- Questions diverses.

1 - Election du secrétaire de séance

M. DAZA Diane-Sarah est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

2- Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation ;
- la création d'un emploi d'adjoint administratif.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

3- Approbation du procès-verbal du 23 avril 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

4 - Candidats à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner 32 candidats à la Commission Communale des Impôts Directs, sachant qu'il appartient ensuite à la Direction Générale des Finances de désigner dans cette liste 8 titulaires et 8 suppléants. La procédure de désignation a été modifiée, portant à 32 candidats la liste à fournir, au lieu de 16 précédemment. Monsieur le Maire propose de transmettre à la Direction des Finances la liste constituée à ce jour, par ordre alphabétique, sachant qu'il ne lui a pas été possible de réunir les 32 candidats :

ADAM Pascal, BRISSIAUD Rémi, CALER Anne-Marie, CAUBLOT Alain, CHAPUT Grégory, EMERY Alain, FOLLET Jérôme, HEMON Marcel, LAFFONT Maryse, LAFORGUE Olga, MAUREL Alain, PASCAL Mireille, PLANTE Francis, SARTORI Janine, SOUBEILLE Hervé, TROPIS Karine, VATIN Janine.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si d'autres noms peuvent être proposés. Aucun autre candidat n'est proposé.

La liste des candidats évoqués ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

5 – Candidats à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le Sicoval sollicite la commune pour proposer un titulaire et un suppléant susceptible de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas faire partie de cette commission, étant déjà suffisamment engagé au Sicoval, et d'autant plus que la pluralité des candidats est nécessaire au débat pour faire vivre correctement cette commission.

Pour rappel, la Commission Intercommunale des Impôts Directs s'occupe principalement des valeurs du foncier pour l'économique, avec un impact certain sur les taxes pour les ménages. Autre intérêt pour les communes : l'accès aux fichiers pour effectuer des contrôles globaux.

Aucune délibération n'est requise mais Monsieur le Maire propose d'avoir l'approbation du Conseil Municipal.

L. VALLARCHER demande combien de fois par an ont lieu les commissions.

M. le Maire répond que la commission est encore jeune puisque créée en 2012, mais qu'elle devrait probablement se réunir deux fois par an.

L. VALLARCHER propose sa candidature, ainsi que P. ADAM. Pas d'autres candidats.

Le Conseil Municipal prend acte des candidatures de L. VALLARCHER en tant que titulaire, et P. ADAM en tant que suppléant.

6 – Convention d'objectifs et de moyens Commune - Maison des Jeunes et de la Culture et Convention de prestation de service Commune -Maison des Jeunes et de la Culture

Monsieur le Maire indique que la Convention d'objectifs et de moyens a été votée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la MJC lors de sa séance du 03/06/2014.

Nouveauté : la Fédération Départementale et Régionale des MJC a souhaité se porter caution en étant signataire de la convention qui devient de ce fait tripartite. Ce regard extérieur est intéressant et aurait été précieux dans les années antérieures.

Présentation de la Convention par S. DAZA :

La convention d'objectifs et de moyens s'inscrit dans la dynamique d'accompagnement de la MJC depuis plusieurs années. Pour pouvoir continuer son développement au niveau des activités et développer le coté animation locale, la MJC a recours à un Contrat d'Avenir.

Comme vu sur le principe lors du précédent mandat, la Commune s'est engagée à aider la MJC dans cet Emploi d'Avenir à hauteur de 15h hebdomadaire à compter du 17/04/2014 pour l'animation locale sur les 3 ans à venir, le temps que la MJC retrouve une situation financière sereine. La Convention d'Objectifs et de Moyen formalise cet accord Commune/MJC et se traduit par une subvention allouée à la MJC.

Monsieur le Maire précise que le Contrat d'Avenir est bien un emploi MJC. Il vise à permettre à la personne concernée d'accéder à une formation et à la pérennisation de son emploi. Le poste sera complété par une intervention sur l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) et le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ; il sera également en lien avec le monde associatif et les familles, ainsi que le Contrat Educatif Local.

Compte-tenu de son dynamisme et du nombre croissant de ses adhérents, la MJC pourra difficilement continuer à se développer sans l'aide d'un salarié.

La convention fixe une durée hebdomadaire de travail de 26 heures réparties en 15h au service de la MJC et 11 heures annualisées de mise à disposition de la collectivité pour venir en renfort sur l'ALAE et le CLAS.

La convention d'objectifs et de moyens est complétée par une convention de prestation de service pour ces 11 heures de mise à disposition. Ces deux conventions sont complémentaires.

La personne étant déjà embauchée par la MJC, sa mise à la disposition de la Commune sera effective immédiatement.

La convention d'objectifs et de moyens Commune/MJC et la Convention de prestation de service Commune/MJC sont adoptées à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

7 – Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu le 21 juin à partir de 18h30 à l'Orangerie.

La commune a recours à un sonorisateur. Le conventionnement n'est pas nécessaire, le paiement (300 €) se faisant sur présentation de facture, la somme étant inscrite au budget.

La buvette sera tenue par l'ASA XIII. La restauration sur place sera assurée par P'tits plats et C°, nouvelle société sur la commune. Le Coup de Vent détaillant le programme de la fête sera distribué.

Le Conseil Municipal prend acte de ces modalités d'organisation.

8 – Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort des jurés d'assise à partir des listes électorales 2014.

Sont ainsi désignées les six personnes suivantes :

EYNARD Thierry, né en 1959
 KARAMY Nadia, née en 1972
 CHICHERY Olivier-Stéphane, né en 1973
 PAPIN Odile, née en 1954
 NAY Marcelle épouse BUREAU, née en 1951
 ADAM Clément, né en 1990

Le Conseil Municipal prend acte.

9 – Tarif du repas républicain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le samedi 5 juillet 2014 la Commune célèbrera la Fête Nationale.

A l'occasion de cette manifestation, un buffet républicain sera organisé et une participation sera demandée lors des inscriptions au repas. Le principe étant d'avoir l'adhésion la plus importante possible de la population, le tarif se doit d'être modique, d'autant que le public est très familial.

Le repas est suivi d'une animation musicale dansante.

Tarif proposé :

- adultes domiciliés dans la Commune :	11.00 €
- adultes non domiciliés dans Commune :	22.00 €
- enfants âgés de 5 à 12 ans :	7.00 €
- enfant de moins de 5 ans :	gratuit

L'information sur le repas républicain fera l'objet d'une diffusion par un Coup de Vent.

M. G. DELMAS fait remarquer que la cérémonie du 14 juillet 2013 – célébrée le 6 juillet 2013 - avait été marquée par l'absence de drapeaux au Monument aux morts et par le fait qu'elle soit célébrée avant la date de la fête nationale. Il demande s'il est obligatoire de jumeler les deux manifestations, cérémonie du 14 juillet et repas républicain.

M. le Maire répond qu'une organisation du repas plus tardive en juillet risquerait d'entraîner une baisse de participation étant donné les départs en vacances. Il prend acte de l'oubli d'installation des drapeaux et veillera à la bonne mise en place cette année.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les propositions de tarifs du repas républicain.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

10 – Loyer de l'appartement 3 Place du 19 mars 1962

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement communal N°3 Place du 19 mars 1962 est loué à Melle MASSICOT Virginie.

Il propose d'augmenter de 0.69 % le loyer du contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2014 selon l'indice en vigueur sur la période

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le montant du loyer à 264,00 Euros par mois et ce pour une durée d'un an ;
- de donner mandat à M. le Maire pour signer avec ce locataire un avenant au contrat de location.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

11 – Création d'un poste à temps complet en CAE : Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux

Monsieur le Maire expose que suite au départ de Pascale Milon, qui a demandé sa mutation pour une autre commune, il a été décidé de procéder à la réorganisation des interventions des agents du restaurant scolaire.

Il rappelle la délibération du 16 septembre 2013 créant 2 emplois d'avenir dans le cadre des CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Il propose d'élargir les possibilités de recrutement de jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

La prescription de ces contrats aidés est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou de l'ADRAR pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

M. le Maire propose la possibilité de créer un CAE pour occuper les fonctions d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux, à temps complet à compter du 16 juin 2014.

La collectivité n'ayant reçu qu'une seule candidature en interne et l'agent donnant satisfaction, M. Mathieu Galaup a été embauché dans un premier temps sur un poste en CDD, en attendant la présente proposition de contrat CAE.

Le poste alterne selon les semaines des activités de plongée et d'aide à la préparation des repas. L'objectif est de former cet agent afin qu'il puisse être autonome, notamment d'acquérir les éléments de procédure de management de la qualité HACCP qui permettent de respecter les protocoles de fabrication des repas. L'idée est aussi de faire en sorte qu'il puisse être suffisamment autonome pour assurer les préparations de repas dans les périodes plus calmes, notamment au Centre de Loisirs.

L. Vallarcher demande si ce poste coûtera moins cher à la commune.

Le Maire répond qu'effectivement le CAE est un contrat aidé par l'état à hauteur de 70 à 80 % selon les candidats, sur la base du SMIC, plafonné à 20 heures hebdomadaire. Pour la commune, l'aide se montera à 40 à 50 % puisque le poste est à temps complet.

Le Conseil Municipal délibère et

- décide de créer un CAE à temps complet à compter du 16 juin 2014, pour occuper les fonctions d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux

- précise que ce contrat aura une durée initiale de un an, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois.

- décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2014,

- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi ou l'ADRAR pour ce recrutement.

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat CAE.

La création du poste d'Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux en CAE est adoptée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

12 – Festival Larsen

Le festival Larsen aura lieu cette année à Auzeville le samedi 7 juin.

Ce festival est organisé dans le cadre de l'animation jeunesse et de la mise en réseau de plusieurs centres d'action jeunesse du Sicoval. La commune d'Ayguésvives avec sa MJC, ainsi que la MJC de Villefranche, ont constitué le noyau de départ, puis se sont ajoutées les communes de Baziège, de Montgiscard, puis d'Escalquens, de Labège, de Castanet-Tolosan, d'Auzeville et enfin de Ramonville-Saint-Agne cette année.

Le leitmotiv du festival est « un festival organisé par les jeunes pour les jeunes ». L'action vise à conduire principalement des jeunes de 14 à 18 ans à se rencontrer à l'occasion de l'élaboration du projet, pendant les 8 mois nécessaires à l'organisation : communication, relation avec les groupes musicaux, sélections, organisation matérielle...

Le spectacle étant la concrétisation de ce travail.

Pour la commune, c'est l'occasion de développer des actions de prévention, notamment avec l'association ARPADE contre les conduites à risque, pilotées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD du Sicoval). Il convient aussi d'assurer la meilleure sécurité sur et autour du festival.

Cette année, la commune d'Auzeville a sollicité l'ensemble des communes participantes pour mutualiser les Polices Municipales afin d'assurer la sécurité. Il y aura aussi une société de sécurité sur place.

Le conventionnement n'est pas nécessaire. Il suffit d'avoir l'autorisation des maires et l'autorisation préfectorale correspondante.

Monsieur le Maire propose de mettre la Police Municipale à disposition sur le site pour assurer la surveillance, dans l'esprit de la police de proximité.

Le Conseil Municipal prend acte de ces modalités.

13 – Modification des créneaux horaires d'ouverture de la Mairie

Monsieur le Maire expose la demande du service administratif de fermer la mairie une demi-journée supplémentaire par semaine afin de travailler sur un certain nombre de dossiers sans accueil du public, pour une meilleure efficacité, notamment sur les dossiers de marchés comme celui de la future médiathèque.

Actuellement, la mairie est fermée au public le mardi matin. Ce temps de travail permet entre autre de programmer les temps de concertation de l'équipe. Le temps de fermeture supplémentaire permettrait également une économie d'une demi-journée sur le poste d'accueil.

La journée la plus favorable serait le jeudi matin. La population sera informée dans les délais raisonnables, et l'information pourra passer par un encart dans le Vent d'Autan de juin.

J.Y. Maufra propose qu'une période probatoire de 3 ou 6 mois soit mise en place, avec évaluation à l'issue, afin de vérifier l'opportunité de cette mesure.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement on peut mettre en place ce fonctionnement à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2014, puis faire le bilan en terme de satisfaction –ou non- des administrés.

L. Vallarcher indique qu'elle connaît bien la problématique du travail à guichet fermé et demande s'il a été également envisagé de relayer la personne de l'accueil.

Monsieur le Maire répond que cette mesure est déjà en place puisque l'accueil est assuré par 4 agents en roulement.

M. Vatin signale que le site internet de la mairie va permettre de préparer les démarches administratives en amont, notamment par les informations qu'il contient et la possibilité de télécharger les formulaires.

J. Sartori demande comment fonctionnent les mairies des communes voisines.

Monsieur le Maire répond que les mairies fonctionnent avec minimum 2 demi-journées de fermeture au public par semaine. Il mentionne que certaines ont testé la fermeture de mairie à 19h00, notamment Escalquens, mais les résultats n'ont pas été concluants.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents la fermeture au public du secrétariat le jeudi matin à compter du 01/07/2014 pour une durée probatoire de 6 mois.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

14 – Création d'un poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe titulaire à temps non complet 17,5/35

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de renforcer les missions d'encadrement de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole étant donné l'effectif de plus de 300 enfants.

D'une part, la CAF écriète ses aides financières à 300 enfants, avec par conséquent une perte de recettes pour la commune. D'autre part, la direction Jeunesse et Sports interdit de déclarer plus de 300 enfants sur un ALAE.

Il a donc été décidé de créer un deuxième ALAE, avec la répartition naturelle maternelle / élémentaire, et donc de recruter un deuxième directeur d'ALAE en CDD à mi-temps.

Cette embauche s'est faite en partenariat avec le Sicoval qui avait aussi un besoin de personnel sur un poste similaire de Directeur-adjoint à Escalquens sur le Centre de Loisirs de La Caprice.

La commune a recruté M. Florent Jacquet en janvier 2014 en CDD pour 6 mois.

Au terme de ce contrat, il convient de créer le poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe à mi-temps afin de stagiairiser cet agent qui donne entière satisfaction.

La dépense est inscrite au budget.

La fiche de poste est prête et la nomination pourra se faire au 1^{er} juillet 2014.

J.Y. Maufra demande si l'encadrement d'une structure ALAE avec un directeur et un directeur adjoint permettrait d'accueillir plus de 300 enfants.

Monsieur le Maire répond que dans le cadre d'un ALAE cela n'est pas possible contrairement à une structure Centre de loisirs qui a un fonctionnement différent.

J.Y. Maufra demande si le fonctionnement n'est pas plus compliqué avec 2 directeurs.

Monsieur le Maire répond que chaque ALAE est autonome avec son directeur et son équipe propre.

M. Laffont demande si les 2 directeurs d'ALAE sont à mi-temps.

Monsieur le Maire explique que la directrice de l'ALAE maternelle est à 28 heures, dont 17h30 en direction pure ALAE et le complément sur d'autres projets (accompagnement à la scolarité, coordination...).

M. Laffont demande si les effectifs sont semblables maternelle / élémentaire.

Monsieur le Maire répond qu'il y a plus d'enfants en élémentaire (2/3 – 1/3) mais que le travail de relation avec les familles, la préparation des activités et le taux d'encadrement en maternelle est plus important en maternelle. De ce fait, le temps nécessaire à l'exercice de la direction n'est pas directement corrélé à l'effectif des enfants.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à mi-temps.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

15 – Création d'un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à temps

complet

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de renforcer les missions de gestion du service urbanisme et de la voirie.

L'émergence de la nécessité du poste s'est faite l'an dernier. Malgré plusieurs publications d'offres d'emploi il n'a pas été possible de trouver alors la bonne personne.

Lors du dernier recrutement la candidature d'Elodie Marty, titulaire d'un Master 2 en urbanisme, ayant travaillé au service urbanisme du Sicoval et connaissant donc déjà le territoire, a été retenue.

Au terme de son contrat CDD de 6 mois, deux possibilités sont ouvertes : soit un renouvellement en CDD pour 6 mois sur un poste de Rédacteur bien qu'elle ait échoué au concours, soit l'embauche sur un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe avec possibilité d'évolution de carrière au sein de la collectivité et meilleur accès au concours de Rédacteur.

En termes de budget, la différence entre les deux postes est minime. Pour l'agent, le poste d'Adjoint Administratif ouvre droit au 13^{ème} mois.

La personne donnant satisfaction, la collectivité a tout intérêt à la garder, d'autant que la charge de travail en urbanisme ira en augmentant avec la perspective de la nouvelle station d'épuration.

L. Vallarcher demande quelle est la situation du POS.

Monsieur le Maire répond qu'il est en cours de révision depuis plusieurs années, mesure obligatoire pour qu'il soit mis en compatibilité avec le SCOT.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de l'autoriser à recruter un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour exercer les missions d'agent chargé de l'urbanisme et de la voirie à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'Adjoint d'Administratif 2^{ème} classe à temps complet.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

5 – Questions diverses

- M. Laffont signale qu'en faisant l'analyse du budget communal elle a remarqué une anomalie sur le tableau du personnel : figurent 8 postes budgétaires d'Adjoints Techniques contre 9 emplois pourvus. S'agit-il d'une erreur ?
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit certainement d'une erreur de transcription due peut-être au fait qu'il y a actuellement un agent en disponibilité depuis plusieurs années et qui souhaite réintégrer la collectivité.
La ligne sera vérifiée et corrigée si besoin.

- Règlement ALAE : à Ayguesvives, la démarche participative a toujours été la règle avec les écoles, les enseignants, les parents d'élèves et le secteur associatif, et ceci dès les années 1995 quand la commune s'est inscrite dans le cadre de la création d'un Contrat Educatif Local avec l'Etat et d'un Contrat Temps Libre avec la CAF (actuellement contrat Enfance Jeunesse).

Il y a quelques années, la commune a dû reprendre en régie l'ALAE à la suite de problèmes financiers de la MJC. Il a donc été procédé à une nouvelle réglementation de la fréquentation et de la facturation des prestations.

Cette année, nous devons aussi procéder à une refonte de la tarification en lien avec les préconisations de la CAF qui souhaite un tarif horaire unique (au lieu de tarifs variables selon la période de la journée).

Actuellement, le financement de l'ALAE est schématiquement le suivant : 20% familles + 40% Collectivité + 40% CAF.

Compte-tenu de ces nouvelles préconisations, la commune doit établir un tarif horaire non différencié.

Pour préparer cette mutation tarifaire la commune procède de la façon participative la plus large possible.

S. Daza explique qu'une première réunion a déjà eu lieu avec les représentants des parents d'élèves, les élus, les directeurs d'ALAE, la coordinatrice du Contrat Educatif Local, pour commencer à réfléchir à cette nouvelle tarification qui devra être effective au 1^{er} janvier 2015.

Il y a deux ans, il y avait déjà eu concertation pour aboutir aux tarifs actuels (12 tranches, prise en compte des fratries...).

Les parents d'élèves ont récupéré les données d'autres communes afin de mener à bien la réflexion.

Il faudra sans doute aussi revoir les seuils des tranches de QF CAF.

P. Adam fait remarquer que les tarifs ALAE sont directement en lien avec ceux de la restauration scolaire. Les deux projets sont à mener conjointement pour aboutir ensemble à la refonte qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire propose de ne faire aucune modification à la rentrée et de tout reporter au 1^{er} janvier 2015. Ce temps supplémentaire sera mis à profit pour bien communiquer avec les parents et vérifier auprès de la CAF l'adéquation des modifications apportées avec l'optimisation des aides.

L. Vallarcher propose que ces modifications soient annoncées dans le dossier d'inscription.

- Modification du règlement d'inscription à l'ALAE : dès la rentrée de septembre 2014, il y aura une évolution des modalités d'inscription afin de mieux ajuster le nombre de personnel encadrant avec le nombre d'enfants inscrits. Cette modification devient obligatoire car la collectivité ne peut plus se permettre d'avoir autant de souplesse que par le passé. Il n'est plus envisageable de constater parfois un encadrement excédentaire à hauteur de 20%. Ainsi, l'inscription à l'ALAE sera proposée non plus à l'année mais à la période. L'application de cette mesure doit être rapide et effective dès la rentrée, et être intégrée dans le dossier remis aux parents avant l'été. Dans cette optique, Monsieur le Maire propose de débattre et de délibérer sur ces mesures avant la sortie des classes et donc de retenir la date du prochain Conseil Municipal le lundi 23 juin à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55